Dup.
4° 50

UNE

PAROLE DE PAIX

SUR LE DIFFÉREND

ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS

PAR

LE C^TE AGÉNOR DE GASPARIN

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

1862

Gasparin, Agenor de. Une Parole de Paix sur le differend Entre L'Angleterre et les Etats-Unis. Paris, 1862. 31 pgs. plus wraps. Chips from corners of front wrap and two small pieces missing from rear wrap as we well as one chip from corner of last page. Pages untrimmed. An important pamphlet attempting to still the clamor in Europe over the Trent Affair and to promote renewed sympathy for the Northern cause.

45

UNE PAROLE
DE PAIX

SUR LE DIFFÉREND

ENTRE L'ANGLETERRE ET LES ÉTATS-UNIS

PAR

LE Cte A. DE GASPARIN

PARIS
MICHEL LÉVY FRÈRES, LIBRAIRES ÉDITEURS
RUE VIVIENNE, 2 BIS

—

1862
Tous droits réservés

1866, Oct. 10
Gift of
Hon. Chas. Sumner
(Ob. 6. 1890.)

UNE PAROLE DE PAIX

Entre les meetings de Liverpool et les ovations de New-York, n'y aurait-il pas place pour une parole de paix? Une parole de paix, je le sais, doit être une parole d'impartialité. Il faut se résigner à être traité d'Américain en Angleterre et d'Anglais en Amérique; mais qu'importe, si la vérité fait son chemin et si un obstacle de plus se dresse devant cette guerre horrible, cette guerre contre nature, qui commencerait par assurer le triomphe des champions de l'esclavage des nègres et finirait par faire courir à la cause des institutions libres plus d'un périlleux hasard?

Il y a une règle fondamentale à suivre dans les questions que soulève le droit de visite : se défier des premières impressions. Celles-ci sont toujours très-vives. Il

s'agit toujours d'une atteinte portée à l'honneur du pavillon. Des susceptibilités patriotiques, que je comprends et que je respecte, sont toujours mises en jeu. Ces officiers, ces marins étrangers, qui ont donné des ordres et exigé l'obéissance, qui ont arrêté la marche du navire, qui ont mis le pied sur ce pont sacré où flotte la bannière du pays, qui ont interrogé, qui ont fouillé, qui peut-être ont pris des mesures plus graves, il est impossible qu'ils n'aient pas provoqué bien des sentiments de colère et d'indignation. Même pratiqué dans les formes les plus convenables, même renfermé dans les limites de la plus stricte légalité, le droit de visite ne saurait manquer de produire des froissements. La visite récente du *Jules-et-Marie,* dont les vergues ont été emportées et les bastingages enfoncés, me semble être l'image fidèle de toutes les visites en pleine mer : chacune d'elles fait ses avaries.

Et cependant le droit de visite n'est contesté par personne et s'exercera en temps de guerre, jusqu'au moment où la proposition américaine, reproduite l'autre jour encore par le général Scott, sera accueillie par notre vieux monde.

Je viens d'écrire le nom du général Scott, et je l'ai fait avec un sentiment de joie. Quiconque a lu sa lettre, a dû

se dire comme moi qu'il existe aux États-Unis une classe d'hommes intelligents et modérés, patriotes, ayant fait leurs preuves et capables d'examiner sans passion les réclamations du gouvernement anglais. Ces hommes savent ce que valent aujourd'hui, dans la situation de l'Amérique, le maintien des bonnes relations avec l'Angleterre. Quelle que soit l'opinion qu'ils se forment sur la question de droit soulevée par l'acte du capitaine Wilkes, ils comprennent qu'aucune considération ne peut être mise en balance avec le danger d'amener la reconnaissance des États du Sud, la violation du blocus, la guerre enfin avec une nation puissante et amie, une nation sœur, issue du même sang, parlant la même langue, dévouée à la même mission de civilisation et de liberté. Aucun sacrifice honorable ne leur coûtera pour éviter cette épouvantable catastrophe.

Ah! je voudrais qu'ils pussent voir de leurs yeux, ne fût-ce qu'un instant, ce qui se passe aujourd'hui en Europe. Leurs ennemis triomphent et leurs amis sont consternés. Nous qui avons toujours aimé l'Amérique et qui l'aimons mieux depuis qu'elle souffre pour une noble cause, nous qui l'avons défendue, nous qui n'avons cessé de croire au succès final, malgré les fautes et les échecs, nous avons senti toutes nos espérances menacées à la fois; il nous semblait que la terre manquait sous nos pieds. Non, nous ne pouvons pas supposer que l'Amérique, de gaieté de cœur, détruise de ses mains en un instant le

fruit de tant d'efforts et de sacrifices. Ce ne serait pas du patriotisme, ce ne serait pas de la dignité, ce serait un acte de folie et de suicide.

Si *le Trent* a violé les règles de la neutralité, il n'en demeure pas moins certain que d'autres règles ont été violées. Le rôle des officiers de marine se borne à visiter les navires et à les arrêter au besoin pour les conduire devant une cour des prises. Ils ne sauraient exercer l'office du juge. En substituant l'arrestation des personnes à la saisie des navires, et un acte militaire à un arrêt de tribunal, le capitaine Wilkes a donné prise aux protestations fondées de l'Angleterre, en même temps qu'il a laissé la voie ouverte, grâce à Dieu, aux mesures réparatrices que les États-Unis peuvent adopter.

Je sais très-bien que l'indignation n'aurait pas été moindre à Liverpool et à Londres, dans le cas où *le Trent* aurait été arrêté et conduit devant les juges américains. Peut-être même le procédé régulier et correct aurait-il blessé plus profondément que celui dont l'Angleterre se plaint. Il est permis de douter, avec le général Scott, que « l'injure eût été plus petite, si elle eût été plus grande. » Mais là n'est pas la question pratique, la seule qui importe maintenant. Il s'agit de sortir d'embarras; et l'erreur commise par le commandant du *San-Jacinto* fournit un moyen raisonnable de consentir à l'élargissement des prisonniers.

Loin d'être une humiliation pour le gouvernement de

Washington, cet acte de sagesse serait un de ses plus beaux titres de gloire. Il prouverait que la force morale ne lui fait pas défaut, qu'on le calomnie quand on nous le représente esclave de la mauvaise démocratie, incapable de résister aux criailleries de la rue et d'accepter, pour le salut de la patrie, une heure d'impopularité.

Qu'il nous croie, nous, ses vrais amis, en arrêtant MM. Mason et Slidell, il a plus fait pour la cause du Sud que n'auraient fait le général Price ou le général Beauregard en remportant deux grandes victoires sur le Potomac et dans le Missouri. MM. Mason et Slidell sont cent fois plus dangereux sous les verrous du fort Warren que dans les rues de Paris ou de Londres; ce que leur diplomatie n'aurait certes pas obtenu en beaucoup de mois, le capitaine Wilkes le leur a procuré en une heure. Il faut voir comme on se réjouit dans le camp des partisans du Sud ! On commençait à désespérer; la reconnaissance, cette chance unique des défenseurs de l'esclavage, semblait plus éloignée que jamais; les succès récents des armes fédérales annonçaient le commencement des grandes revanches. La guerre était reportée des environs de Washington au cœur même de la Caroline méridionale; il ne restait plus d'autres ressources sérieuses que celles qui pourraient naître, pendant l'hiver, du mécontentement de nos centres industriels. Et voilà que tout à coup, la situation se transforme, la reconnaissance devient possible, le blocus est menacé, les États-Unis s'exposent à être forcés

de se détourner du Sud pour faire face à un plus redoutable adversaire.

En vérité, que vous a donné M. Jefferson Davis, pour que vous lui rendiez un pareil service?

Tournons-nous à présent vers l'Angleterre et disons-lui aussi la vérité.

Tant que l'affaire du *Trent* n'y sera pas traitée en elle-même et de sang-froid, tant qu'on y prêtera l'oreille à ces mensonges inventés par la passion, qui enveniment les questions, qui excluent les procédés conciliants et les espérances pacifiques, on y travaillera activement à ruiner tout ce que l'Angleterre avait glorieusement édifié ici-bas. Il est impossible d'imaginer les conséquences, funestes à la liberté sous toutes ses formes, que renfermerait en soi une semblable politique.

On a supposé d'abord que le capitaine Wilkes avait agi en vertu d'instructions, et que le gouvernement de M. Lincoln s'était proposé expressément de saisir les commissaires du Sud, à bord d'un vaisseau anglais. Or, il se trouve que M. Wilkes, qui revenait d'Afrique, n'avait d'instructions d'aucune sorte. Il a agi, c'est son expression, « à ses risques et périls, » en vrai Yankee.

On a supposé ensuite que le gouvernement de M. Lin-

coln avait conçu le projet ingénieux (ces choses-là s'impriment gravement et trouvent des gens pour le croire), le projet ingénieux de chercher lui-même une rupture avec les Anglais. Il lui fallait de nouveaux ennemis! Il espérait rallier par là ses adversaires actuels! Il allait renoncer à les combattre et poursuivre une compensation au moyen de la conquête du Canada! J'ai suivi aussi attentivement que personne la marche des événements en Amérique, j'ai lu les journaux américains, j'ai reçu des lettres, j'ai étudié les documents, et entre autres la fameuse circulaire de M. Seward; j'ai vu là plus d'un signe du mécontentement causé par l'attitude peu sympathique de l'Angleterre; j'y ai vu aussi les symptômes de la crainte, assez naturelle, que l'intervention de l'Europe au Mexique excite chez des hommes attachés à la doctrine de Monroë; mais, quant à ces plans incroyables, je n'en ai jamais découvert la moindre trace. J'ajoute qu'un retour marqué vers les bonnes relations avec l'Angleterre se manifestait depuis que celle-ci s'était montrée elle-même plus amicale pour l'Amérique.

S'il est une qualité qu'on ne puisse refuser de reconnaître au gouvernement de M. Lincoln, c'est précisément la modération et le bon sens. Il ne s'est pas élevé bien haut; il a évité (beaucoup trop, à mon sens) de poser de ces principes, de prononcer de ces paroles qui créent les sympathies et font vibrer à l'unisson la conscience du genre humain. Dites qu'il est un peu prosaïque, un peu terre à

terre ; ne dites pas qu'il extravague et que l'Angleterre n'a rien de mieux à faire que de l'attaquer pour ne pas être attaquée la première.

Afin d'étayer, tant bien que mal, une fable qui n'a que trop fait son chemin, on a eu soin d'inventer autre chose : le gouvernement de M. Lincoln serait à bout de forces ; désespérant désormais de vaincre le Sud, il voudrait se procurer une diversion à tout prix. Ceux qui tiennent un tel langage n'ont sans doute entendu parler ni de l'expédition de Beaufort, ni de l'évacuation du Missouri par les confédérés, ni de la victoire récemment remportée dans le Kentucky. Ils ne savent pas que les États-Unis ont accompli ce prodige de mettre un demi-million d'hommes sous les armes, que les actes d'indiscipline ont presque cessé, que les volontaires de trois ans ont remplacé partout les volontaires de trois mois. Ils ne savent pas que les finances du pays sont prospères, et que M. Chase, le secrétaire du trésor, vient de négocier à des conditions favorables la dernière partie de son emprunt. Je leur recommande la lecture des dernières lettres de M. Russel, le correspondant du *Times;* ils y verront ce que pensait naguère un témoin impartial des chances respectives du Nord et du Sud.

Oui, avant l'intervention du *San-Jacinto* (cet allié involontaire du Sud, auquel les habitants de Charleston, eux, devraient voter des épées d'honneur), avant *le San-Jacinto*, la situation des États-Unis se présentait sous l'aspect le plus favorable. Depuis, cela a changé, j'en conviens. Voyons cependant si l'indignation anglaise n'a pas donné à l'acte du capitaine Wilkes des proportions tout à fait exagérées.

L'indignation anglaise a omis un des côtés de l'affaire : je veux dire la conduite du paquebot *le Trent*.

Si, par hasard, il avait violé le principe de la neutralité, la question se présenterait tout autrement. Cela n'empêcherait sans doute pas que la demande de réparations ne fût fondée ; cela empêcherait de donner à la négociation qui devra s'y rapporter ce caractère de roideur qui suffirait pour en compromettre le succès. Examinons donc la conduite du *Trent*.

On a cru le justifier en faisant remarquer qu'il s'éloignait de l'Amérique. Eh ! qu'importe ? Les neutres sont tenus d'agir en neutres lorsqu'ils s'éloignent aussi bien que lorsqu'ils s'approchent. On peut prendre aussi bien parti pour l'un des belligérants, en emportant, par exemple, des dépêches destinées à lui assurer des secours, qu'en lui apportant d'autres dépêches qui annoncent que ces secours vont venir.

On s'est appuyé sur cet autre fait, que *le Trent* était parti d'un port neutre pour se rendre dans un port neutre.

Encore une distinction que les proclamations de neutralité n'ont jamais admise, et qu'aucune jurisprudence n'a consacrée, que je sache. Que nous dit en effet le simple bon sens ? Que votre départ d'un port neutre et votre destination pour un port neutre ne vous empêchent en aucune manière de servir celui des belligérants dont vous avez accepté les dépêches, surtout si ces dépêches vont précisément solliciter en pays neutre une alliance ou des envois de munitions.

Les droits des neutres demandent à être préservés, c'est mon avis, et la France y est intéressée plus que personne. Mais ces droits, ne craignons pas de le redire, ont pour condition fondamentale une neutralité *réelle*. Or, vous vous chargez, le sachant et le voulant, de transporter des dépêches dirigées vers une contrée d'où l'un des belligérants attend notoirement ses seules chances sérieuses de succès. Ces dépêches sont peut-être ainsi conçues : « Que les vaisseaux chargés d'armes et de munitions se hâtent de quitter Southampton ou Liverpool, et qu'ils se présentent à Charleston, où les croiseurs sont maintenant en petit nombre ; que les expéditions soient combinées de manière à forcer le blocus ; nous avons besoin de leur arrivée pour pousser notre armée en avant. » Ou bien on lit dans ces dépêches : « Achetez des journaux et travaillez l'opinion publique dans les districts manufacturiers. Faites savoir aux puissances maritimes que nous consentirons, au besoin, à des cessions de territoire ou à des protecto-

rats ; qu'en tout cas, nous accorderons des avantages exceptionnels si elles protestent contre le blocus, si elles inquiètent notre ennemi, si elles lui cherchent querelle et le portent à se préoccuper d'une lutte éventuelle avec l'Europe. A la première démarche de ce genre, nous tenterons un mouvement offensif. La moindre menace contre le blocus vaut pour nous l'envoi d'une armée. » N'est-ce pas se moquer des gens que de venir, en présence d'une situation aussi nouvelle, d'une guerre où l'un des partis, quoiqu'il ne manque pas de vanter sa force et ses ressources, compte en fait, avant tout, sur les appuis européens, nous exposer de belles théories d'après lesquelles le transport des dépêches qui partent d'un port neutre et se rendent en pays neutre, ne serait pas contraire à la neutralité, *parce que ces dépêches ne sauraient accroître les avantages militaires de l'un des belligérants !*

On a cherché à assimiler les paquebots de la poste aux bâtiments de guerre, et à les soustraire par conséquent à l'exercice du droit de visite. La prétention est si mal fondée, qu'on l'a laissée tomber après examen. Qui ne sent que la présence d'un lieutenant de la marine royale ou la couleur des uniformes ne suffisent pas pour constituer un vaisseau de guerre ou un transport ?

On a demandé si d'autres paquebots, qui ont transporté les ministres envoyés par les États-Unis en Europe, n'ont pas enfreint aussi la règle de neutralité ? C'est possible ; mais cela ne nous regarde pas. A supposer que la mission

de ces ministres en Europe, où ils sont régulièrement accrédités comme leurs prédécesseurs auprès des divers gouvernements, et où ils n'ont à réclamer aucun appui, aucun acte nouveau, aucune violation de blocus, puisse s'assimiler à la mission des délégués du Sud; à supposer que leurs lettres de créance aient quelque analogie avec les dépêches remises à MM. Mason et Slidell, c'était en tout cas aux croiseurs du Sud à arrêter et à visiter les paquebots où ils ont pris passage. L'impuissance d'un des belligérants ne saurait imposer à l'autre le devoir de s'abstenir comme lui.

Appuyant ensuite sur la qualité diplomatique des envoyés du Sud, on a essayé d'insinuer que leur mission était purement civile. Non-seulement le caractère diplomatique n'existait pas, puisqu'il n'y avait pas eu reconnaissance, mais les commissaires du Sud étaient expressément chargés de procurer aux armées de l'esclavage le concours le plus essentiel qu'elles pussent recevoir au point de vue du succès militaire et de la stratégie. Leur réussite, en assurant la rupture du blocus, aurait valu à elle seule plusieurs batailles gagnées. Je ne parle pas d'ailleurs des expéditions de munitions et d'armes qu'ils allaient sans doute organiser en Europe.

Les paquebots de la poste auraient-ils le singulier privilége de faciliter de semblables opérations sans manquer aux devoirs de la neutralité? S'il en est ainsi, il vaudra la peine de le dire; et tant qu'on ne l'aura pas dit, il faudra

excuser un peu les belligérants qui penseraient que cela ne va pas de soi. Il est clair que, lorsqu'on a défini, par des précédents et par des traités l'exercice du droit de visite, les paquebots de la poste n'existaient pas. Peut-être conviendra-t-il de poser des règles spéciales en ce qui les concerne. Cette convention serait utilement négociée aujourd'hui entre les États-Unis et les puissances maritimes de l'Europe. Pourquoi le conflit qui nous préoccupe, au lieu d'aboutir à la guerre, n'aboutirait-il pas à une utile négociation ? Je ne doute pas que les nobles ouvertures dont le général Scott vient de prendre l'initiative ne soient avouées par M. Lincoln. Élargir la question actuelle, en faire sortir un progrès international, une émancipation du commerce du monde, cela vaudrait un peu mieux, ce me semble, que de s'entr'égorger et d'assurer en plein dix-neuvième siècle le triomphe de la plus honteuse révolte qui ait jamais éclaté ici-bas, de la révolte pour l'esclavage. L'Angleterre et l'Amérique, ces deux grands pays, sont dignes de donner au monde le spectacle d'une entente généreuse et féconde dans laquelle viendrait se fondre et s'engloutir en quelque sorte un déplorable différend. Qui ne voit que, mêlée à la promulgation d'une réglementation plus libérale du droit de visite, la satisfaction exigée des États-Unis prendrait un caractère nouveau, et aurait bien plus de chances d'être accordée ?

Il est d'autant moins difficile pour les Anglais de mettre les pieds sur ce terrain, que l'acte du *San-Jacinto*, où l'on

avait pu soupçonner au premier abord l'intention d'offenser spécialement l'Angleterre, se présente aujourd'hui sous un aspect fort différent. A mesure que nous apprenons tous les exploits de ce terrible vaisseau, son impartialité devient moins douteuse. Les Français, les Danois, d'autres encore ont été visités par lui en quelques jours; il est certain que si la malle française, au lieu de la malle anglaise, avait transporté les commissaires et leurs papiers, la malle française aurait été abordée par le capitaine Wilkes.

Ses procédés ont été grossiers, et sous ce rapport des excuses devront être présentées. Ce n'est pas, certes, que l'Angleterre, qui vient de soutenir en Prusse la fameuse négociation Mac-Donald, soit très-bien placée pour se montrer difficile en matière de procédés; cependant les torts de la Grande-Bretagne en Allemagne n'excusent pas ceux des États-Unis sur l'Océan. Il paraît que le capitaine Wilkes a tiré à boulets pour appuyer son premier ordre d'arrêt. Le reste a été à l'avenant. Toutefois, comme il ne faut calomnier personne, il convient de rappeler qu'il a offert de prendre à bord les familles des commissaires et de leur donner ses meilleures cabines. Il convient d'ajouter que, après l'arrestation, l'entretien entre les officiers du *San-Jacinto* et les prisonniers n'a pas cessé d'être plein de convenance et de courtoisie.

Serrons à présent de plus près la question de droit. Il n'était pas inutile de la débarrasser auparavant des questions secondaires qui empêchent de la voir, et surtout de la voir telle qu'elle est.

Cette question de droit, on semble avoir eu peur de l'aborder de front en Angleterre. Il n'est pas d'échappatoire qu'on n'ait essayé pour éviter ce sérieux examen.

N'a-t-on pas été jusqu'à opposer aux États-Unis que, considérant les États du Sud comme des révoltés et leur refusant la qualité de belligérants, ils ne sauraient exercer le droit de visite, lequel est réservé aux belligérants ! A ce point de vue, ajoute-t-on, MM. Mason et Slidell ne seraient que des rebelles réfugiés sous le pavillon anglais; et quel est le pays qui consente à livrer des réfugiés politiques ! La réponse est simple : personne plus que l'Angleterre n'a reconnu en cette circonstance la qualité de belligérants qu'on voudrait contester en son nom. En outre, le blocus du Sud est admis par elle et par les autres puissances; or, il n'y a pas plus de blocus que de droit de visite en dehors de l'état de guerre.

Autre échappatoire : les États-Unis ont toujours combattu le droit de visite, ils ont mauvaise grâce à l'exercer. L'Angleterre a toujours exercé le droit de visite, elle aurait mauvaise grâce à le combattre. Soyons de bonne foi ; les droits de cette nature sont toujours odieux à ceux qui les subissent et toujours chers à ceux qui en profitent. Hélas ! ce n'est pas la seule circonstance où le change-

ment de nos situations opère un changement dans nos points de vue. Prenons le cœur humain tel qu'il est, et n'exigeons pas, sous peine de guerre, que les Américains, aux prises avec une des plus terribles crises sociales (et des plus glorieuses aussi) dont l'histoire fasse mention, hésitent à saisir une arme dont on s'est jadis servi contre eux et dont ils éprouvent le besoin de faire usage à leur tour. En négligeant de la saisir, ils manqueraient peut-être à leurs devoirs envers eux-mêmes et envers la noble cause dont ils sont les représentants.

Il est enfin une dernière façon, plus simple, d'écarter un fâcheux examen : A quoi bon, s'écrie-t-on de toutes parts, à quoi bon compulser les précédents ? Ce n'est pas une affaire de jurisconsultes ! Il me paraît pourtant que cela y ressemble un peu, puisque la Grande-Bretagne a commencé par interroger les jurisconsultes de la couronne et qu'elle a fait dépendre la paix ou la guerre de la décision qu'ils allaient rendre. Il serait trop commode vraiment de récuser les précédents qu'on a créés soi-même et de dire à ceux qui agissent comme on n'a cessé d'agir : « Je n'admets pas qu'on m'imite ; ce que j'ai pratiqué autrefois, je n'autorise personne à le pratiquer aujourd'hui. Je ne vous en ai pas avertis ; mais vous auriez dû le deviner, et, pour ne l'avoir pas deviné, vous aurez la guerre. »

Les précédents conservent donc toute leur valeur. Quels sont-ils ?

Les ennemis de l'Amérique en ont cité qui n'ont que faire ici : la lettre écrite par le roi Louis-Philippe à la reine Victoria, pour exprimer son regret de ce qu'un pilote placé sous la protection britannique avait été enlevé par l'expédition qui se rendait au Mexique. Autre chose est un enlèvement de cette nature, n'ayant rien de commun avec le droit de visite ou le maintien de la neutralité, et l'enlèvement des commissaires du Sud.

C'est dans l'histoire bien connue du droit de visite qu'il faut chercher les vrais précédents, et ils y abondent.

En en citant quelques-uns, je m'impose une double loi : d'abord je ne confondrai pas les actes de violence avec les précédents, et, de ce que les Anglais ont abusé autrefois de leur prépondérance maritime, je ne conclurai pas qu'il soit permis à tout le monde aujourd'hui de faire ce qu'ils ont fait; ensuite, parmi les auteurs sérieux et considérables qui ont traité ces questions en elles-mêmes dans le calme de leur cabinet, je m'attacherai à ne consulter que des Anglais. On ne s'avisera sans doute pas de les récuser en Angleterre.

Le chancelier Kent a écrit : « Si, en faisant la visite, on découvre que le vaisseau est employé au commerce de la contrebande, qu'il transporte la propriété de l'ennemi, ou des troupes, ou *des dépêches*, on a le droit de le saisir et de l'amener pour adjudication devant un tribunal des prises. »

M. Phillimore, l'auteur anglais, qui fait autorité en ces

matières, un des juges de l'amirauté, s'exprime ainsi : « Le transport de dépêches officielles écrites par des personnages officiels sur les affaires publiques d'un des belligérants *imprime un caractère hostile à celui qui en est muni.* »

Sir William Scott n'est pas moins précis : « Le transport de deux ou trois chargements de munitions est nécessairement un secours limité ; *mais, par des dépêches, le projet entier de la campagne peut être transmis de manière à ruiner tous les plans de l'autre belligérant dans cette partie du monde.* » Et il développé sa pensée, insistant sur l'incompatibilité qui existe entre la neutralité véritable et le transport des dépêches, « lequel est un acte de la plus nuisible et hostile nature. »

Citons encore M. Jenkinson, qui fut depuis lord Liverpool. Il établit en termes clairs le principe fondamental de la matière, quand il pose cette question, à laquelle le simple bon sens doit répondre : « Peut-il être légitime (*lawfull*) que vous étendiez ce droit (celui de la libre navigation des neutres) de manière à me nuire et à servir mon ennemi ? »

Notez que la reine, dans sa proclamation de neutralité, n'a eu garde d'omettre l'interdiction de transporter des dépêches. Elle y déclare que ceux qui transporteront « des officiers, des soldats, *des dépêches*, des armes, des munitions, ou tout autre article considéré par la loi et les usages modernes des nations comme contrebande de guerre, pour

l'un ou l'autre des contendants, » le fera à ses périls et risques et encourra le haut déplaisir de Sa Majesté.

Rien de plus formel, de plus concordant et aussi de plus raisonnable que ces déclarations. Sir William Scott a raison de dire qu'en se chargeant de transporter des dépêches on cesse d'être neutre pour devenir ennemi; cela est évident, surtout dans le conflit actuel. Comme les chances sérieuses du Sud sont toutes en Europe, comme il ne se serait pas soulevé s'il n'avait compté sur l'Europe, comme il poserait les armes demain s'il lui était démontré que jamais, pour le coton ou pour autre chose, l'Europe ne viendra lui prêter son appui, il en résulte que les dépêches qui se dirigent du Sud vers l'Europe (vers l'Europe neutre), dépassent de beaucoup en importance militaire les envois de soldats ou de matériel.

Cela étant, que devait faire le commandant du paquebot *le Trent?* Je n'attaque pas ses intentions, il a pu agir très-innocemment; mais, si cette excuse de l'ignorance des règles du droit est valable pour lui, je pense qu'elle le sera aussi pour le capitaine Wilkes, et qu'il serait peu juste de traiter à la grande rigueur une première difficulté qui évidemment a surpris tout le monde et n'a trouvé nulle part une intelligence très-complète des conditions dú droit de visite.

Le commandant du *Trent* a vu venir à lui des hommes que leur qualité de commissaires du Sud signalait à son attention. Il a su quelles préoccupations et quelles an-

goisses se rapportaient dans le Nord et à cette mission et aux dépêches dont le contenu excitait de graves soupçons; on avait parlé même, par exagération sans doute, d'une proposition de protectorat et d'autres offres destinées à gagner, à tout prix, l'appui d'une ou de plusieurs puissances maritimes. L'accueil enthousiaste que la société de la Havane, ennemie des États-Unis et passionnée pour l'esclavage, venait de faire à MM. Mason et Slidell ne permettait pas de mettre en doute la gravité exceptionnelle du mandat hostile dont ils étaient chargés. C'était le cas ou jamais de se dire que des messagers, et des messages de cette nature, doivent voyager sous leur propre pavillon et que les neutres sont tenus de ne faciliter en rien leur mission. Dans des circonstances aussi graves et avec une pareille responsabilité, les commandants de paquebots ne sauraient se réfugier derrière leur innocence ou arguer de ce que le consul des États-Unis n'a pas pris la peine de les prévenir. Je voudrais savoir quel accueil trouverait en Angleterre le neutre qui s'aviserait de lui dire, à elle : « J'ai cru pouvoir transporter des dépêches hostiles et ceux qui en sont munis, parce que le consul anglais n'est pas venu m'engager à n'en rien faire ! »

Serait-il vrai, comme on l'a soutenu, que la faute se fût partagée, le message ayant été transporté par un paquebot et les messagers par un autre ? Cela paraît douteux, et cela importe d'ailleurs médiocrement aux yeux des ju-

ges impartiaux. Le fait est que des papiers volumineux ont été saisis sur *le Trent*, en même temps que les commissaires.

Maintenant, et pour en finir avec la question de droit, dirai-je quelques mots de ce qu'il est permis d'appeler la rhétorique banale et la déclamation du sujet?

On a parlé, bien entendu, d'insulte au pavillon ; on a rappelé que le pont d'un vaisseau anglais est le sol même de la patrie; on a invoqué les droits de l'hospitalité britannique, et demandé si elle pouvait consentir à se voir enlever ses hôtes. Autant de phrases à effet, qui ne manquent malheureusement pas de soulever d'implacables passions. Mais qu'y a-t-il derrière les phrases?

Le pavillon n'est pas insulté, quand la visite s'exerce conformément au droit des gens. Le pont d'un vaisseau de commerce anglais a beau être le sol de la patrie, un belligérant est autorisé à le saisir, s'il transporte des hommes employés au profit de l'ennemi, des officiers, par exemple. Les droits de l'hospitalité trouvent leur limite dans les devoirs de la neutralité, et le vaisseau qui prétendrait protéger à tout prix ses hôtes, quand ses hôtes servent à la guerre, commettrait un acte simplement mauvais.

Somme toute, il y a des torts des deux côtés, et, si jamais différend a comporté la discussion, l'interprétation, au besoin même les arbitrages, c'est bien celui-ci. Aussi l'Europe, attentive à tout ce qui se passe, et désireuse d'écarter la guerre, ne comprendrait-elle pas, soyez-en sûr, que la question fût posée en termes cassants et de nature à rendre les hostilités à peu près inévitables.

Si, en définitive, le capitaine Wilkes avait arrêté le vaisseau au lieu d'arrêter les commissaires, et si le vaisseau avait été dûment condamné par un tribunal américain, le procédé aurait été d'une régularité irréprochable. Cela étant, de l'aveu même des Anglais, qui consentirait à admettre que d'une telle querelle de procédure on ait le courage de faire sortir une rupture à jamais funeste? L'Angleterre a interrogé ses jurisconsultes; l'Amérique interrogera les siens. Est-ce que les conflits où l'honneur national est véritablement engagé comportent des consultations de ce genre? A-t-on jamais demandé à des avocats ou à des juges si le pays est insulté ou attaqué, lorsqu'il l'est réellement?

Qu'on se le dise bien en Angleterre, la première condition de la demande de réparation, c'est qu'elle rende la réparation *possible*. Il y faut du temps. Il y faut la patience, qui ne s'arrête pas devant la première difficulté, et ne prend pas pour définitif le premier refus. Il y faut les ménagements qui se concilient si bien avec la dignité

quand on est le plus fort, et qui évitent de rendre la forme des satisfactions gratuitement blessante et par conséquent presque inadmissible. Il est clair que, si l'on se contente de signifier à Washington une exigence absolue, si l'on donne une huitaine de jours, si l'on exige (prévoyons l'impossible) non-seulement la mise en liberté des commissaires, mais leur transport sur un vaisseau américain chargé de traîner à travers les mers son pavillon repentant, si l'on n'accepte aucun mode plus facile, si l'on n'ouvre l'oreille à aucune médiation, il est clair qu'il faudra à M. Lincoln un courage surhumain pour accorder ce qu'on aura réclamé de la sorte.

Ce courage surhumain, je le lui souhaite, je le lui demande; en le déployant, il aura bien mérité de l'Amérique et de l'humanité. Mais j'espère peu de telles merveilles, et je ne crois pas que dans les affaires sérieuses il convienne d'exiger des miracles.

Les Anglais ont été pleins de condescendance et de longanimité pour l'Amérique lorsqu'elle était forte. S'ils avaient le malheur de n'avoir plus ni condescendance ni longanimité pour l'Amérique lorsqu'elle est affaiblie, ils autoriseraient des suppositions bien plus fatales à leur honneur que ne l'est l'erreur grave (et aisément réparable avec de la bonne volonté des deux parts) que vient de commettre le capitaine Wilkes.

J'ai le droit de leur tenir ce langage, car je suis du nombre de ceux qui aiment l'Angleterre et qui l'ont

prouvé. Dès mon premier discours de tribune, et précisément à l'occasion du droit de visite, je m'exposais à beaucoup d'animosités pour la défendre. Plus tard, dans l'affaire Pritchard, je n'ai pas reculé. Même du fond de ma retraite, il m'est rarement arrivé de prendre la plume sans rendre hommage à un pays et à un gouvernement qui ne sont pas populaires chez nous. Aussi suis-je autorisé à espérer que mes paroles auront quelque poids. Rien ne m'est plus antipathique qu'une grossière et ignorante anglophobie.

Mais il importe que l'Angleterre connaisse toutes les faces du débat qu'elle a engagé. Il a une face européenne. Ce n'est pas une discussion entre deux puissances ; une troisième, la première de toutes, l'opinion publique, a aussi son mot à dire. Elle tient à la paix, et ne la laissera pas immoler pour une erreur aisément réparable, et que l'on grossirait volontairement. L'opinion publique répudie énergiquement la cause du Sud, qui est celle de l'esclavage (les discours de M. Stephens, vice-président du Sud, en font foi). A l'annonce de ce fait énorme, l'Angleterre reconnaissant la confédération expressément fondée pour maintenir, glorifier et étendre l'esclavage, l'opinion publique ferait entendre une de ces explosions de colère, auprès desquelles les meetings d'indignation de Liverpool feraient pauvre figure, on peut m'en croire.

L'Angleterre, depuis un an, a maintenu sa neutralité dans le Nouveau-Monde, et elle y a eu du mérite, car l'in-

stinct de colère lui aurait dicté une autre politique. Toutefois, si elle a été neutre, elle n'a pas été sympathique. Cette immense révolution sociale, commencée par l'élection de M. Lincoln, qui a écrit sur son drapeau : « Non-extension de l'esclavage, » et qui s'engageait ainsi dans la voie conduisant un jour à l'abolition, cette révolution généreuse et qui méritait d'être encouragée, n'a guère rencontré en Angleterre que des méfiances et de l'hostilité. Sur d'autres points, et tout en restant neutre, l'Angleterre sait très-bien donner aux causes qu'elle aime son appui moral, l'appui des journaux, des discours parlementaires et des réunions politiques. Ici, rien de semblable. Je ne sais quel funeste malentendu a comprimé les sentiments généreux qui auraient dû prendre leur essor. Dès l'origine, les principales feuilles anglaises, et notamment celles qui passent pour exprimer la pensée de lord Palmerston, n'ont cessé de proclamer très-haut que le Sud avait le droit de se séparer, que la séparation était sans remède, qu'elle était bonne et conforme aux désirs des Anglais. Maintes fois la reconnaissance du Sud a été présentée comme un acte auquel on devait s'attendre et se préparer.

De tout cela, si l'on n'y prend garde, il résultera ceci, que dans l'empressement excessif avec lequel l'affaire du *Trent* a été saisie, dans les termes péremptoires de la réclamation, dans la forme adoptée afin de rendre la réparation difficile, on verra l'intention d'arriver aux fins que l'Angleterre se proposait : opérer la reconnaissance, supprimer le blocus, obtenir le coton et se procurer une Amérique morcelée remplaçant la trop puissante république des États-Unis.

Liverpool a donné cette fois le signal, le Lancashire pousse à la rupture ; derrière l'honneur national, il pourrait y avoir autre chose. — Prenez garde ! il ne faut pas que cela se pense, c'est-à-dire qu'il ne faut pas que cela soit.

Et cela serait si vous déclariez la question épuisée, au moment même où l'opinion publique commence à peine à s'en rendre compte, si vous exigiez une réparation sans admettre une explication, si enfin vous repoussiez d'avance toute idée de négociation, de médiation ou d'arbitrage.

La guerre, au lieu de la négociation, de la médiation ou de l'arbitrage, la guerre dès le premier mot, pour une question qu'on a soumise aux jurisconsultes et qui prête assurément à plusieurs interprétations également sincères, *la guerre à tout prix*, ce n'est pas de notre temps.

Ce que je dis là, d'autres se chargeront de le dire de

l'autre côté de la Manche. Il y a déjà eu, il y aura des voix libérales et chrétiennes qui ne craindront pas de protester contre les entraînements de la passion. Nous n'avons guère entendu jusqu'ici que les cloches des manufactures; d'autres sons se feront entendre; le grand parti qui, en abolissant l'esclavage anglais et en combattant la traite, a conquis le principal titre d'honneur de l'Angleterre contemporaine, ce grand parti n'est pas mort, je pense. Il est temps qu'il donne signe de vie.

Quant à l'Amérique, ses amis attendent avec une anxiété que je chercherais vainement à dépeindre les résolutions auxquelles elle s'arrêtera. Jamais question plus grave ne fut posée devant un gouvernement. L'avenir entier y est contenu. Si elle est assez maîtresse d'elle-même pour accorder ce qu'on lui demande et pour admettre une réparation, fût-elle excessive, de la faute évidemment commise en son nom, elle aura l'approbation et l'estime de tous les cœurs bien placés. Son vaisseau, le vaisseau qui aura amené les commissaires, nous l'acclamerons sur nos rivages et il verra bien que les États-Unis en cédant beaucoup ne se seront ni humiliés ni amoindris.

Ah! l'affaire serait si facile à arranger, pour peu qu'on le voulût des deux parts! Il y a des deux parts des hommes si dignes d'opérer un rapprochement, à la gloire de notre temps et pour le bonheur de l'humanité! Il y a des deux parts des nations si bien faites pour s'entendre et pour s'aimer! Faudra-t-il donc désespérer du progrès

de l'esprit pacifique? Faudra-t-il que nous voyions de nos yeux des vaisseaux anglais occupés à assurer le succès des champions de l'esclavage? Faudra-t-il que nous nous voilions la tête de notre manteau?

A. DE GASPARIN.

Valleyres (Suisse), 5 décembre 1861.

P.-S. — Je tiens à joindre ici une observation :

Je n'ai pas prétendu épuiser, dans cette rapide étude, les décisions qu'on pourrait emprunter aux auteurs anglais et qui seraient de nature à être invoquées par l'Amérique. Sir William Scott, par exemple (voyez C. Robinson, p. 467), dit en termes exprès : « Vous pouvez arrêter *l'ambassadeur de votre ennemi.* » Je n'ai garde d'en conclure, quant à moi, que le capitaine Wilkes a eu raison d'agir comme il a agi; j'en conclus seulement que le cas n'est point pendable, et qu'en saisissant les commissaires et leurs papiers sans arrêter le navire et le détourner de sa route, il a peut-être cédé (soyons juste envers tout le monde) au désir de ne pas exposer à des inconvénients graves le paquebot et les passagers. Disons qu'il a eu la main malheureuse, puisque sa courtoisie sur ce point est

devenue le plus noir de ses méfaits.— En vérité, pour voir dans l'affaire du *Trent* tout ce que l'Angleterre y a vu, il faut commencer par supposer que les États-Unis, qui ont déjà, ce me semble, une assez lourde besogne sur les bras, ont éprouvé la tentation de se procurer en outre une querelle avec la Grande-Bretagne. Les hypothèses de ce genre ne seront accueillies que par ceux que presse un insurmontable besoin de louer enfin les messages de M. Jefferson Davis et de tendre décidément la main à ce brave Sud, qui a tant à se plaindre du Nord et qui défend une si bonne cause (1).

(1) Les lignes qu'on vient de lire ont été, sauf quelques changements et additions, insérées dans *le Journal des Débats*, numéros des 11, 12 et 13 décembre.

Paris, imp. de L. Tintelin, rue Neuve-des-Bons-Enfants, 3.

CHEZ LES MÊMES ÉDITEURS

LES ÉTATS-UNIS EN 1861

UN GRAND PEUPLE
QUI SE RELÈVE

Par le Cte Agénor DE GASPARIN

DEUXIÈME ÉDITION REVUE ET CORRIGÉE

Un volume grand in-18. — 3 fr.

LES HORIZONS PROCHAINS

Quatrième Édition. — Un volume grand in-18. — 3 fr.

LES HORIZONS CÉLESTES

Par l'Auteur des HORIZONS PROCHAINS

Cinquième édition. — Un volume grand in-18. — 3 fr.

VESPER

Par l'Auteur des HORIZONS PROCHAINS

Troisième édition. — Un volume grand in-18. — 3 fr.

Paris. — Imp. de L. TINTERLIN et Ce, rue Nve-des-Bons-Enfants, 3.